

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 20 décembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire.

Convocation et affichage : 12/12/2013

Présents : Mesdames Perrine LEBLANC, Madeleine MIEGE, Irma LIPPKE ;
Messieurs : Michel REVEYRON, Jean VEUILLET, Jérôme BROCHIER,
Jean-Claude BRUSCHETTA,

Absents excusés: Madame Elisabeth CARRICO, Paul-Henri GALVIN ayant donné pouvoir à Madame Irma LIPPKE

Absents : Monsieur Gérard REVEYRON

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR					
CHAP.	COMPTE	<i>OpER.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2138	10022		AUTRES CONSTRUCTIONS	5000.00 €

CREDITS A REDUIRE					
CHAP.	COMPTE	<i>OpER.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2135	10020		INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	-5000.00 €

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 5

CREDITS A OUVRIR					
CHAP.	COMPTE	<i>OpER.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673			TITRE ANNULE	621.00 €

CREDITS A REDUIRE					
CHAP.	COMPTE	<i>OpER.</i>	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	60632			FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	621.00 €

STOCKAGE SEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée leur projet de création d'un stockage sel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la réalisation du stockage sel,
- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget,
- DONNE délégation à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives relatives à ce projet.

Après examen des différents devis, c'est l'entreprise SBR à BILLIEME qui est retenue pour un montant TTC de 9 968.66 €.

SCoT

Le projet du SCoT est terminé et va être présenté à l'Etat.

En tant que commune concernée, nous devons donner notre avis et argumenter les éventuelles remarques. Sinon notre accord sera tacite d'ici trois mois.

Le Conseil municipal décide de ne pas émettre d'avis argumenté.

Après validation et arrêt du projet SCoT par l'Etat, les PLU devront être en accord avec le SCoT.

SPANC

Le Conseil municipal à l'unanimité valide la délégation d'une nouvelle compétence à la Communauté de Communes de Yenne : la coordination de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sans que la Communauté de Communes prenne la maîtrise d'ouvrage des travaux.

DENEIGEMENT DES PRIVES

M. le Maire s'entretiendra avec chaque personne concernée avant d'appliquer la décision du Conseil municipal par l'envoi d'un courrier officiel.

QUESTIONS DIVERSES

→ Salle multi-activité :

Le permis de construire de la salle multi-activités est accordé.

Monsieur le Maire explique les modifications préconisées par les pompiers.

Le dossier sera à nouveau étudié en accord avec l'architecte.

→ Comptabilité :

Le Trésor public nous demande d'annuler une recette sur le fond de compensation taxe d'habitation de 2007 pour 621 €. Recette enregistrée à tort à l'époque. Donc charge de 621 € sur budget 2013.

→ Réseau d'eau pluvial Oncieux : Alors que nous pensions que le réseau d'eau pluvial était bouché, nous avons fait intervenir la Société Aoste vidange, qui a constaté que le tuyau était en réalité détruits et traversé par une gaine ERDF.

Monsieur le Maire est intervenu pour que la société responsable de ces dégats, règle la facture Aoste vidange de 240.99 € TTC et remette en état le réseau d'eau pluvial.

→ Etrave : Une nouvelle étrave nous a été livrée par le Conseil général.

→ Photocopieur : la commune met à disposition des associations du village, l'ancien photocopieur de la Mairie. Il sera prochainement placé dans le couloir de la Mairie.

→ Conteneurs ordures ménagères : Deux containers sont positionnés : tri sélectif au Chef-lieu (stationnement du camion sur la plateforme du tri sélectif) et aux Tardy (stationnement du camion sur la route communale).

Le troisième sera placé à la sortie du Carrel direction Gerbaix sur la Gauche.

→ Elections : La permanence du 31 décembre (dernier jour d'inscription sur les listes électorales 2014), sera assurée par M. le Maire de 9h à 11h.

Rappel : Elections municipales les 23 et 30 mars

Elections européennes le 25 mai

Fait et affiché le 24 décembre 2013

Le Maire

Christophe COTTAREL